

MEGAFIT CENTER

Rn3 Moulin-Neuf

Rte de Forbach

57730 Macheren

Tel : 03 54 81 20 05

contact@megafitcenter-macheren.fr

Siren : 80803785700014

Contrat n° :

Renouvellement date précédent contrat du :...../...../.....au :...../...../.....

Bon cadeau du...../...../..... valable pour (durée) :

CONTRAT D'ADHESION AU CENTRE DE REMISE EN FORME MEGAFIT CENTER

Nom et Prénom

Adresse

Code postal/ville

Date de naissance

Profession facultatif

Tél obligatoire

E-mail facultatif

Reduction appliquée :

- Lorachats/ No Limit -10%
- Autre: -.....%
- Promotion en cours
- Coaching -10% coach:
- Etudiant Couple

(sous réserve de présentation d'un justificatif)

Période d'abonnement du/...../..... Au...../...../.....

Supplément parrainage :

L'adhésion donne accès :

- à l'espace cardio training
- à l'espace musculation
- aux cours collectifs

Les forfaits heures creuses et week-end ne donnent pas accès aux cours, pour y participer ou accéder au club en dehors des plages horaires du forfait, supplément de 3€ par séance

Type d'abonnement	Tarif TTC	Type d'abonnement	Tarif TTC
<input type="checkbox"/> Six mois€	<input type="checkbox"/> Trois mois€
<input type="checkbox"/> Un an€	<input type="checkbox"/> 1 mois€
<input type="checkbox"/> Pass 1 an Heures creuses€	<input type="checkbox"/> 10 séances€
<input type="checkbox"/> Pass 1 an W-End€	<input type="checkbox"/> 1 an cours collectifs€

Mode de règlement ESPECE CB CHEQUE PRELEVEMENT MENS. INDEFINI* CB 3/4x PNF
> Joindre RIB et C.I. valide pour le paiement en 3/4x CB et le prélèvement, le mandat de prélèvement doit être signé dans la semaine.

Observations particulières : Forfait 1 an mensualisé :€/ mois

Reste à payer : Date de prélèvement : 5 10

**le contrat par prélèvement TACITE INDEFINI EST UN ENGAGEMENT SUR 1 AN MINIMUM et reconductible automatiquement. Si vous désirez résilier, ATTENTION, à votre date anniversaire, il vous faudra faire une demande de résiliation 2 mois avant cette date par recommandée avec A/R ou remise en main propre au centre MEGAFIT CENTER Rue de Forbach 57730 Macheren.*

Parrainage : Nom, prénom du parrain :

Vous reconnaissez accepter les termes :

- du présent contrat d'abonnement
- des conditions générales d'adhésions figurant au verso et faisant partie intégrale du présent contrat
- du règlement intérieur affiché dans la structure et remis en main propre ce jour

Mandat de prélèvement SEPA

- signé
- à signer dans les 7 jours

Fait à Macheren le : en double exemplaire dont un original remis à l'adhérent

Signature de l'adhérent

Signature du représentant Megafit Center

ou du responsable légal pour les mineurs de 15 à 18 ans

Nécessaire pour s'entraîner :

- 1 serviette propre à poser sur les machines
- 1 paire de baskets propres réservés à la salle et non porté à l'extérieur
- 1 cadenas pour les vestiaires, récupéré après votre séance

MEGAFIT CENTER MACHEREN – REGLEMENT

1. Objet Le présent contrat est nominatif et incessible il constitue le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'adhérent et MEGAFIT CENTER à l'exclusion de tout autre document.

2. Prestations

Le présent contrat est conclu pour la période définie par le contrat adhésion. Pendant la durée de son abonnement, l'adhérent bénéficie de l'accès aux équipements permettant de pratiquer des activités sportives et de détente.

3. Paiement

Le règlement comptant du montant de l'abonnement fixé dans le contrat d'adhésion, est exigé lors de la signature du présent contrat. En cas de règlement en plusieurs fois, le paiement intervient dans les premiers mois de la souscription du contrat. Ainsi en cas de paiement en 5 fois, le montant de l'abonnement sera divisé en 5 mensualités à payer sur les 5 premiers mois du contrat. Pour le paiement automatique en 3/4 par CB, fournir un RIB et carte d'identité valide en plus de la carte bancaire ***voir modalités lors de la souscription du contrat.** *Pour la mensualisation du forfait annuel, prévoir RIB, carte d'identité valide lors de la souscription. Le prélèvement tacite indéfini est un engagement sur un an minimum et il est reconductible automatiquement. La mensualité est définie par le forfait choisi (un an minimum, « étudiant, illimité, autre »). Choix de prélèvement le 5 ou 10 du mois. Pour résilier, voir art. 6 Résiliation.*

4. Vidéo surveillance

Le club est équipé d'un système de vidéo surveillance afin de garantir votre sécurité. Vos accès au club en libre accès sont donc filmés et enregistrés.

5. Modalité d'accès

L'accès à l'établissement se fait uniquement par accès biométrique enregistré lors de la signature du présent contrat (AU-052 autorisation unique de mise en œuvre de dispositifs ayant pour finalité le contrôle d'accès par authentification biométrique). Le club s'engage à utiliser les informations concernant l'identité de l'adhérent, uniquement dans le cadre de l'établissement. **L'adhérent à accès au club durant les horaires d'ouverture (sauf indication contraire) : du lundi au vendredi de 6h00 à 2h00 et le samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 00h00.** Pour les Pass **Week-End et Heures creuses**, si l'adhérent souhaite accéder au club en dehors des horaires définis par le contrat, il devra s'acquitter une **majoration de 3€ par séance.**

6. Résiliation

Les différents contrats ne sont pas résiliables par l'adhérent pendant la période de l'abonnement mentionnée dans le contrat d'adhésion. Le montant de l'abonnement défini au moment de la souscription du contrat d'adhésion reste dû si l'adhérent cesse de venir au club pour :

- des raisons personnelles.
- une pathologie médicale contre-indiquée aux activités sportives, antérieures et non signifiée lors de la souscription du contrat.

Le forfait annuel mensualisé indéfini, est un engagement de 1 an minimum, il est résiliable au delà sur demande écrite **2 mois** avant la date anniversaire du contrat soit par remise en mains propres soit par lettre recommandée AR adressé au club.

7. Parrainage

Si l'adhérent fait inscrire un(e) ami(e) au cours de l'année, il peut se voir **ajouté 1 mois gratuit** en supplément de son contrat si le filleul souscrit un abonnement d'une **durée minimale de 6 mois** et que le parrain en question **à lui-même un contrat en court d'une durée minimale de 6 mois.** Le filleul doit **transmettre le nom de son parrain au club le jour de son inscription** pour prétendre à un parrainage, il se verra ajouté une période de 7 jours sur son contrat. Tous parrain ayant apporté 10 filleuls ayant souscrits minimum 6 mois durant l'année en court, se verra offrir 1 an au club. Ce bonus n'est pas cessible à une tierce personne. En cas d'impayé de contrat, les bonus de parrainage sont perdus. Le supplément parrainage est ajouté une fois le contrat payé en totalité.

8. Report

L'adhérent peut demander un report de son adhésion de **8 jours minimum à 365 jours maximum** dans les conditions suivantes :

- **accident, maladie avec hospitalisation ou grossesse.** MEGAFIT CENTER doit alors être avisé dans un délai **maximum de 8 jours.** Il appartient ensuite au client de transmettre un certificat médical d'inaptitude à l'activité sportive dans les plus brefs délais au centre de remise en forme. **Aucun report ne sera accordé pour raisons personnelles telles que vacances ... Les demandes de report pour incapacités transmises au delà du délai ne seront pas pris en compte.**

En cas de fermeture temporaire du club MEGAFIT CENTER inférieur à une durée de 8 jours, l'abonnement n'est pas prolongé pour autant.

9. Droits et obligations

a) Chaque adhérent du club doit respecter :

- les consignes de sécurité et d'hygiène,
- **le règlement intérieur dont l'abonné reconnaît avoir pris connaissance,**

b) Chaque adhérent du club à l'obligation :

- **d'utiliser une paire de chaussure propre réservée à la salle de sport pendant son entraînement,**
- **disposer d'une serviette propre à placer sur les machines lors de ses entraînements**

c) MEGAFIT CENTER se réserve le droit de résilier immédiatement l'abonnement de tout adhérent dans les cas suivants :

- l'abonné **ne respecte pas les instructions et les consignes de sécurité et d'hygiène** émanant des représentants du club et il ne respecte pas le contenu du règlement intérieur quant à l'utilisation des appareils et installations mis à disposition.
- l'abonné se fait accompagner ou laisse entrer tout individu non inscrit au club,
- l'abonné présente une attitude violente ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs, et cas de vol ou dégradations.

d) L'adhérent reconnaît qu'il **ne peut pas mettre en cause la responsabilité** de MEGAFIT CENTER en cas de **vol, acte de vandalisme ou sinistre** et notamment en cas **d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils.**

e) L'adhérent certifie à MEGAFIT CENTER

avoir fait vérifier par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et certifie que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives en général et plus particulièrement celles proposées par le club. L'adhérent reconnaît qu'il ne peut pas mettre en cause la responsabilité de MEGAFIT CENTER en cas de sinistre lié à son état de santé.

L'adhérent s'engage à fournir un **certificat médical récent attestant de sa capacité à pratiquer une activité sportive** dans un délai de **15 jours.** L'adhérent reconnaît qu'il **ne peut pas mettre en cause la responsabilité de MEGAFIT CENTER** en cas de non production de ce document qui de ce fait se décharge de toutes responsabilités si aucun certificat n'est transmis.

Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux et personnelles doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'adhérent auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration à la Direction dans un délai de **48 heures.**

Chaque mineur doit obligatoirement fournir attestation parentale et un certificat médical dès son inscription au club



Centre Fitness
ouvert 7j/7
03.54.81.20.05

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné(e).....Docteur en Médecine,

après avoir examiné le :

Mme, Mlle, M.....

Né(e) le.....

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable, certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités sportives individuelles et collectives ainsi que musculation en salle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Cachet et signature du médecin

